



COMMUNE DE FILLIÈRE

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 19 JANVIER 2026 Début de séance à 19h00

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 0 - Votants : 23

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : -

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – HERAUD T. – NICOLAS A. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ODORICO L.

1. Ouverture de la séance de Conseil municipal

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et déclare ensuite la séance ouverte. A la suite de la vérification des conditions de quorum, **constat est fait, en début de séance, que 22 membres sont présents et 11 sont absents.** Suite à l'arrivée de Monsieur Lionel FILLION, **constat est fait que 23 membres sont présents et 10 sont absents.** Les conditions de quorum sont donc réunies.

Avant de passer à la suite du déroulé de la séance, Monsieur le Maire fait procéder à la validation du procès-verbal de la précédente séance de Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Le procès-verbal a été transmis avant la séance aux membres de l'Assemblée, pour approbation.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Il est proposé de poursuivre la démarche engagée de faire appel à un conseiller dans l'ordre alphabétique des présents.

En l'absence de Madame Agnès NICOLAS, il est demandé à **Madame Laure ODORICO** d'assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

4. PARTICIPATION AUX APPELS D'OFFRES DU CDG 74 POUR LES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2027-2030 ET POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION "PREVOYANCE" 2027-2032

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laure ODORICO pour la présentation de ce premier point.

Elle explique que la délibération a pour objet d'autoriser la commune à participer aux appels d'offres du Centre de Gestion 74, sans prévaloir de l'avenir et des suites qui seront données. En fonction des résultats de ces appels d'offres, il sera de nouveau proposé d'adhérer ou non aux contrats retenus.

Les contrats concernent l'assurance des risques statutaires et la participation pour la prévoyance maintien de salaire pour laquelle la collectivité abonde lorsque les agents cotisent.

Monsieur le Maire précise que les situations couvertes par ces conventions concernent par exemple l'invalidité, l'incapacité, le décès, la minoration de retraite, la rente éducation.

Il ajoute que la commune aura le choix d'adhérer ou non aux contrats retenus par le CDG.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 votants),

- **CHARGE** le CDG74 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Pour le contrat groupe risques statutaires :

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

Pour la convention de participation prévoyance :

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

- **PRECISE QUE** la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le CDG74
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE "SANTE" : CHOIX DU CONTRAT-GROUPE (CDG 74 MNT)

Madame Laure ODORICO conserve la parole pour la présentation de ce point.

Monsieur Lionel FILLION rejoint l'assemblée à 19h04.

Elle explique que cela concerne la protection sociale complémentaire santé, en proposant d'adhérer au contrat groupe du CDG 74 avec la MNT. Après comparaison et suite à un questionnaire envoyé aux agents, ce contrat semble plus favorable financièrement pour la prise en charge. Le Comité Social Territorial a également émis un avis positif au choix de ce contrat santé.

Monsieur le Maire précise qu'avec ce contrat, les agents qui souhaitent continuer à percevoir la participation employeur de 20€ par mois devront adhérer à la MNT. La grande majorité de nos agents estime que ce contrat est plus favorable. Certains ne sont pas concernés car ils bénéficient déjà d'une protection via leur conjoint ou conjointe.

Monsieur Jacques BOCQUET pensait que l'adhésion au contrat groupe était obligatoire pour les agents.

Monsieur le Maire répond que les agents n'ont pas l'obligation de disposer d'une mutuelle. Madame Isabelle ALAIS dit que l'obligation existe dans le privé ou pour l'Éducation nationale par exemple. Monsieur Jean-Sébastien ESCLAON-DESTRUEL dit que l'obligation devrait intervenir à partir de 2028-2029.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation "santé" telle que mise en œuvre par le CDG74, à compter du 1^{er} avril 2026, pour une durée de six ans, et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci,
- **MAINTIENT** le montant de la participation tel que fixés dans la délibération n°2025-63 du 12 mai 2025, comme suit :
 - montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, à 20 € (vingt euros) mensuels,
 - pas de modulation individuelle (traitement, ancienneté, quotité de travail, composition familiale),
 - la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation de l'agent,
 - versement de la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,
- **DÉCIDE** de verser la participation financière, via le bulletin de paie, aux bénéficiaires précités adhérant à la convention de participation "santé" du CDG74,
- **DÉCIDE** d'une date d'effet au 1^{er} avril 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- **RAPPELLE** que les crédits sont inscrits au budget.

6. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE PERMANENT (P209)

Madame Laure ODORICO conserve la parole pour la présentation de ce point.

Le point concerne l'augmentation du temps de travail du poste consacré à l'action sociale. Le poste est actuellement occupé par un agent titulaire à hauteur de 80%. L'augmentation des besoins en matière sociale nous invite à proposer une augmentation à temps plein afin d'étoffer l'éventail des missions menées.

Monsieur Jacques BOCQUET demande si l'agent est d'accord.

Madame Laure ODORICO répond qu'à la fois les besoins de la collectivité le justifient et que l'agent est demandeur.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le tableau des emplois permanents pour porter le temps de travail du poste P209 de 0,80 ETP à 1 ETP (temps complet) à effet du 1er février 2026,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7. MISE A JOUR DU REGIME DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)

Madame Laure ODORICO conserve la parole pour la présentation de ce point.

Le point concerne la mise à jour du régime des autorisations spéciales d'absence (ASA). Il s'agit de la possibilité pour les agents de s'absenter pour des raisons personnelles et familiales sans incidence sur leur rémunération et leur réserve de congés annuels.

Madame Laure ODORICO dit que des précisions sont apportées aux demandes concernant les mariages et PACS. Les ASA doivent être prises au moment de l'événement avec un délai de prévenance d'un mois pour la bonne organisation du service.

Monsieur Jacques BOCQUET s'interroge si ces demandes peuvent être refusées aux agents. Monsieur le Maire répond que oui car ces demandes sont à la discrétion de l'employeur. Certaines demandes d'absences sont obligatoires, donc on ne statue pas sur celles-là.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PRECISE** que les demandes d'autorisation pour mariage et PACS devront être réalisées avec un délai de prévenance d'un mois et au moment de l'événement

8. CREATION ET DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire prend la parole pour la présentation de ce point.

Il explique que le Département de la Haute-Savoie est en train de construire un nouveau Centre d'Exploitation des Routes Départementales à Mercier, pour remplacer celui qui se trouve actuellement à Groisy.

La voie de desserte n'a pas de nom pour l'instant, il revient au Conseil municipal de se prononcer. Il rappelle les événements historiques qui se sont déroulés à proximité avec

l'arrestation du Corps Franc Simon en 1944. C'est la raison pour laquelle il est proposé de nommer la voie Impasse du Corps Franc Simon.

Monsieur Jacques BOCQUET pense que c'est bien de mettre tout le groupe de résistants à l'honneur et trouve cela pertinent compte tenu de la localisation de ce nouveau bâtiment.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création et la dénomination de l'impasse du Corps Franc Simon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

9. CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN, DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE (1 ROUTE DU PRAZ, MAISON COMMUNE DES OLLIERES)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Éric SELLECCHIA pour la présentation de ce point.

Comme à chaque conseil municipal depuis quelques temps, nous avons reçu une convention pour le raccordement au réseau fibre, concernant la maison commune des Ollières en l'occurrence.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention ainsi que ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette convention et à signer tous les documents nécessaires.

10. DEROGATION TARIFAIRE POUR LA LOCATION DE SALLES AUX ASSOCIATIONS DE VILLAZ EN 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY pour la présentation de ce point.

Il explique que le Maire de Villaz et son adjoint aux associations ont été reçus pour évoquer les travaux de la salle des fêtes de Villaz qui vont rendre les locaux indisponibles pendant au moins 1 an.

Dans ce contexte, il est proposé de louer les salles de Fillière aux associations de Villaz qui le demanderaient au tarif habitants de Fillière et non pas au tarif extérieur. Il précise que les associations et habitants de Fillière conservent la priorité.

Madame Laure ODORICO précise que les habitants de Villaz qui souhaiteraient louer une salle de Fillière s'acquitteront toujours du tarif extérieur. Monsieur le Maire le confirme.

Monsieur Lionel FILLION demande si les autres communes alentour ont été sollicitées par Villaz. Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY répond que oui, certaines activités sont par exemple délocalisées à Naves. Monsieur le Maire ajoute que Groisy va aussi accueillir des activités.

Monsieur Christian ROPHILLE estime que l'inverse n'aurait peut-être pas été décidé de la part des élus de Villaz.

Monsieur Lionel FILLION ajoute que la question est pertinente dans la mesure où Villaz n'a pas souhaité rejoindre la commune nouvelle à sa création. Il s'interroge sur le volume que cela va représenter en termes de créneaux réservés par exemple.

Monsieur le Maire répond que cela sera très ponctuel, pas pour des activités hebdomadaires, comme par exemple la soirée du club de foot. Encore une fois, ce sera possible si la salle est libre.

Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY répond que nous n'avons reçu qu'une seule demande pour l'instant.

Monsieur Lionel FILLION demande si Argonay a été sollicitée. Monsieur le Maire ne le sait pas.

Monsieur Jacques BOCQUET demande si les associations de Villaz payent pour occuper leur salle. Monsieur le Maire ne le sait pas.

Madame Christine DUPONT dit que de toute façon elles devront payer quelque chose pour nos salles et ajoute que le refus d'entrer dans la commune nouvelle ne devrait pas influencer le raisonnement.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application du tarif "habitants Fillière" pour les associations de Villaz durant l'année 2026.

11. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu DELILLE pour la présentation de ce point.

Il s'agit d'une délibération prise chaque année, avant le vote du budget, concernant les dépenses d'investissement pour autoriser le maire à engager un quart du montant des dépenses de l'année précédente. Il s'agit des montants suivants :

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Restes à réaliser	Crédits retenus	Montant autorisé avant le vote du BP
20 - Immobilisations incorporelles	305 312.00 €	4 656.00 €	300 656.00 €	75 164.00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 500 782.32 €	152 569.00 €	3 348 213.32 €	837 053.33 €
23 - Immobilisations en cours	3 930 933.00 €	659 819.00 €	3 271 114.00 €	817 778.50 €
TOTAL	7 737 027.32 €	817 044.00 €	6 919 983.32 €	1 729 995.83 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget primitif de la commune de Fillière avant le vote du budget primitif.

12. DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) DU PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire introduit ce point.

Il précise le fait que les chiffres présentés le sont sans les résultats de l'année précédente. Il faudra attendre la validation de l'excédent 2025 par la trésorerie avant de l'intégrer au budget 2026.

Monsieur le Maire précise tout de même que les résultats sont très bons.

Il ajoute également que la situation financière globale des collectivités en France se dégrade avec une forte augmentation des dépenses, dues notamment à des décisions de l'État faisant peser de nouvelles charges sur les collectivités. Dernièrement, l'augmentation des cotisations aux caisses de retraites va par exemple représenter un budget supplémentaire de 45 000 € pour notre commune en 2026.

Monsieur le Maire soulève aussi la question de prix de l'énergie qui reste élevé depuis 2022 à cause notamment de la guerre en Ukraine. Malgré une baisse de nos consommations constatées dans nos bâtiments, il y a un important surcoût s'élevant à environ 100 000 € par rapport à 2022.

Toutefois, notre statut de commune nouvelle protège notamment nos dotations, avec une légère augmentation chaque année ce qui est plutôt positif. De même, la renégociation des taux d'intérêts de certains prêts, comme celui de l'école d'Evires, nous permet de nous désendetter. Le taux est passé de plus de 5% à 0.4 %.

D'autre part, Monsieur le Maire évoque la réforme catastrophique de la perception de la taxe d'aménagement pour les collectivités, ayant créé des pertes de recettes énormes. Cela se compte en milliards € en France. L'impact est difficile à mesurer pour notre commune mais cela représente une baisse de recettes importante.

Madame Christine DUPONT demande pourquoi rien n'est fait pour améliorer ce fonctionnement. Monsieur le Maire répond que le service urbanisme a partagé nos tableaux de suivi auprès de la trésorerie municipale pour signaler les pertes. Il ajoute que l'Association des Maires s'en est saisie. Il serait préférable de revenir simplement à l'ancien système.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Mathieu DELILLE pour la suite du point.

Les rapports d'orientations budgétaires sont projetés en séance.

Monsieur Mathieu DELILLE ajoute aussi que la loi de finances n'a toujours pas été votée. Il explique que le budget 2026 sera un budget de gestion avec la poursuite des investissements déjà engagés.

L'inflation est en baisse mais devrait se maintenir autour de 1.4% en 2026.

Les taux d'intérêts devraient s'établir autour de 2% cette année, ce qui pourrait nous permettre de renégocier certains prêts.

Monsieur Mathieu DELILLE ajoute que d'après le projet de loi de finances, les dotations de fonctionnement devraient être gelées, mais Fillière n'est pas concernée par son statut de commune nouvelle.

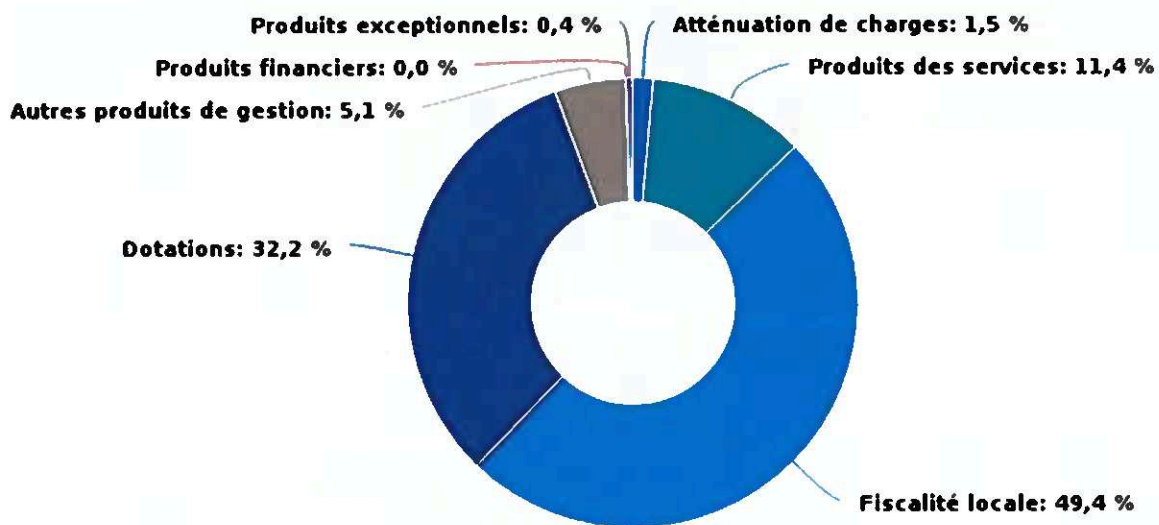
La réforme du Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA) excluant certaines dépenses jusque-là éligibles, représentera une perte d'environ 12 000 € pour la commune.

En ce qui concerne les impôts et taxes, une augmentation de 1.13% des bases nationales est prévue. Toutefois, comme cela est souligné chaque année, le potentiel fiscal de la commune reste élevé par rapport à l'effort fiscal demandé qui est le 4^e moins élevé du Grand Anancy.

Recettes de fonctionnement

Année	2023	2024	2025	2026	2025->2026 %
Impôts / taxes	5 662 067 €	5 690 469 €	5 563 020 €	5 602 000 €	0.7%
Dotations, Subventions ou participations	3 283 383€	3 480 410 €	3 480 493 €	3 654 723 €	5.01%
Autres Recettes d'exploitation	2 162 665 €	2 131 265 €	2 120 625 €	2 038 656 €	-3.97%
Produits Exceptionnels	55 568 €	76 809 €	50 000 €	50 000 €	0%
Total Recettes de fonctionnement	11 163 685 €	11 378 955 €	11 214 138 €	11 345 379 €	1.17%

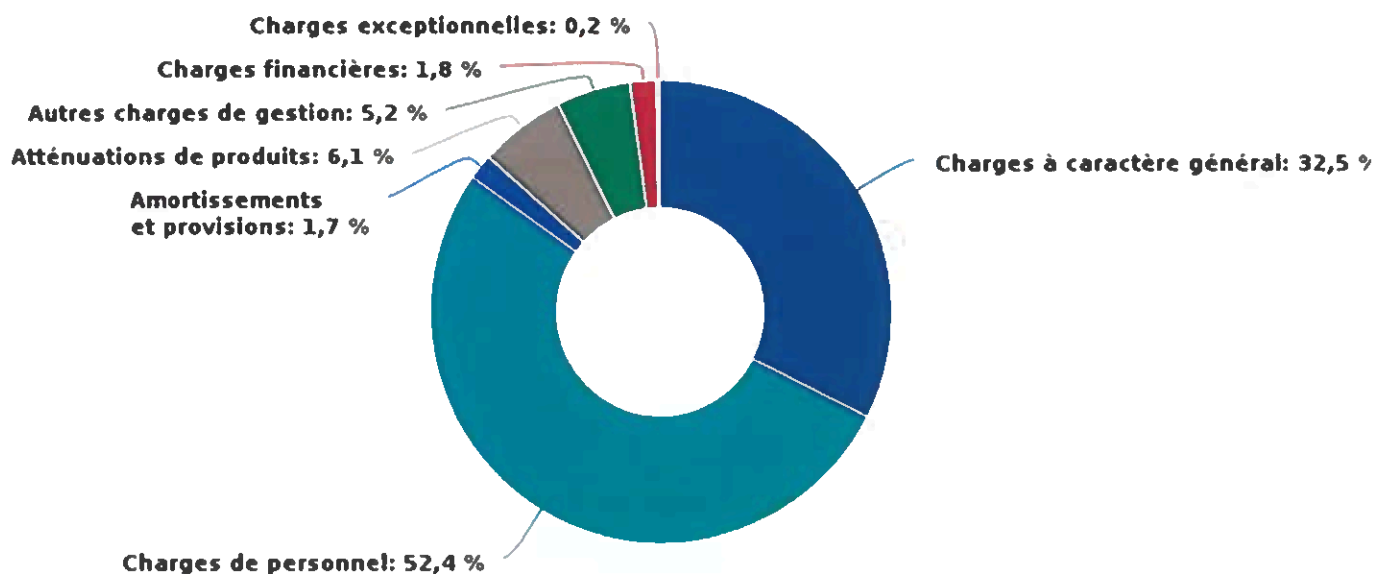
Structure des recettes réelles de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

Année	2023	2024	2025	2026	2025->2026 %
Charges de gestion	3 397 013€	3 567 303 €	3 850 918 €	3 843 029 €	- 0.2 %
Charges de personnel	4 644 858 €	5 090 515 €	5 228 880 €	5 339 281 €	2.11 %
Atténuation de produits	398 872 €	394 672 €	455 420 €	624 420 €	37.11 %
Charges financières	134 148 €	167 935 €	302 439 €	185 000 €	-38,83 %
Autres dépenses	22 532 €	19 909 €	155 000 €	202 000 €	30,32 %
Total dépenses de fonctionnement	8 597 425 €	9 240 336 €	9 992 657 €	10 193 730 €	2,01 %

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Monsieur Mathieu DELILLE précise notamment que grâce aux efforts réalisés en matière d'économie d'énergie, la commune parvient à faire baisser les montants de ses consommations énergétiques. Mais cela ne suffit pas à revenir au niveau financier d'avant la guerre en Ukraine (456 546 € en 2022), et ceci alors que les consommations passent de 2.7M de kWh en 2022 à 2.4M de kWh en 2024 (en attente des bilans pour 2025).

De plus, en 2026, on estime une augmentation globale de 2.1% des dépenses de personnel, en partie due à l'augmentation des cotisations sur les caisses de retraite.

Monsieur le Maire précise que comme chaque année, les chiffres 2025 et 2026 sont les budgets prévisionnels, contrairement aux années antérieures qui correspondent au réel.

Epargne

Sans prise en compte des résultats, on observe que la courbe entre les recettes et dépenses se réduit, ce qui induit une augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes. Cela a pour effet de réduire l'épargne brute de la commune.

Le taux d'épargne brute reste au-dessus du seuil d'alerte de 10%, même sans reprise des résultats.

Monsieur Lionel FILLION constate que la commune a perdu plus d'1M € en trois ans. Monsieur Mathieu DELILLE répond que non et répète que les montants 2025 et 2026 ne prennent pas en compte les résultats.

Monsieur Lionel FILLION demande quelle est l'estimation des résultats. Monsieur le Maire répond entre 1.5 et 1.8M €.

Dépenses d'investissement

Les principaux projets d'investissement pour 2026 sont les suivants :

Nom du projet	BP 2026
Travaux d'aménagement centre bourg Thorens + MOE	1 023 000,00 €
Travaux d'aménagement centre bourg Aviernois + MOE	800 000,00 €
Acquisition maison du Pré de Ratz	378 000,00 €
Création d'un terrain de padel	190 000,00 €
Local maison Challut	184 000,00 €
Pont de la Verrerie : travaux MOE	149 800,00 €
MOE + travaux Rte de la Luaz	132 000,00 €
MOE + Travaux Etang de la Glacière	79 000,00 €
Vidéoprotection	63 000,00 €
Renforcement + transfo La Pareuse (terrain Guerraz)	48 000,00 €
Assainissement : branchement réseau MAM	40 200,00 €
Travaux de mise en sécurité des quais bus selon diagnostic du Grand Anney (arrêts prioritaires)	35 400,00 €
Aménagement pour les vélos	30 000,00 €
Assainissement mise en conformité Assainissement non collectif	24 232,00 €
Travaux étang de la Lèche	20 000,00 €
Boitier PPMS pour école élémentaire	15 196,00 €
Installation de cuve de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage	15 000,00 €
Monument funéraire (les Ollières, Evires) - caveaux	15 000,00 €

Monsieur Mathieu DELILLE souligne des niveaux élevés d'investissement sur les années précédentes qui contrastent avec le montant en 2026 qui s'élève à environ 6M €.

Année	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	7 417 691 €	4 687 208 €	7 976 593 €	4 690 706 €
Remboursement de la dette	819 254 €	1 000 563 €	866 931 €	839 500 €
Dépenses d'ordre	577 712 €	1 269 690 €	793 000 €	628 000 €
Total dépenses d'investissement	8 813 657 €	6 957 461 €	9 636 524 €	6 158 206 €

Recettes d'investissement

Année	2023	2024	2025	2026
Subventions d'investissement	643 197€	829 616 €	3 033 660 €	860 928 €
FCTVA	1 297 288€	571 033 €	558 871 €	526 686 €
Divers (dont taxe d'aménagement)	220 986€	126 560 €	150 000 €	150 000 €
Produits des cessions	0 €	0 €	2 796 289 €	1 718 100 €
Opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €	35 000 €	35 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000 €	2 385 482 €	2 197 149 €	484 712 €
Emprunts	2 005 868 €	401 033 €	1 037 000 €	1 047 843 €
Recettes d'ordre	1 116 571 €	2 045 641 €	1 380 000 €	1 294 937 €
Recettes d'investissement	6 317 768 €	6 380 857 €	11 227 969 €	6 158 206 €

Monsieur Mathieu DELILLE explique que sans reprise de résultats un emprunt d'environ 1M € serait nécessaire pour équilibrer le budget.

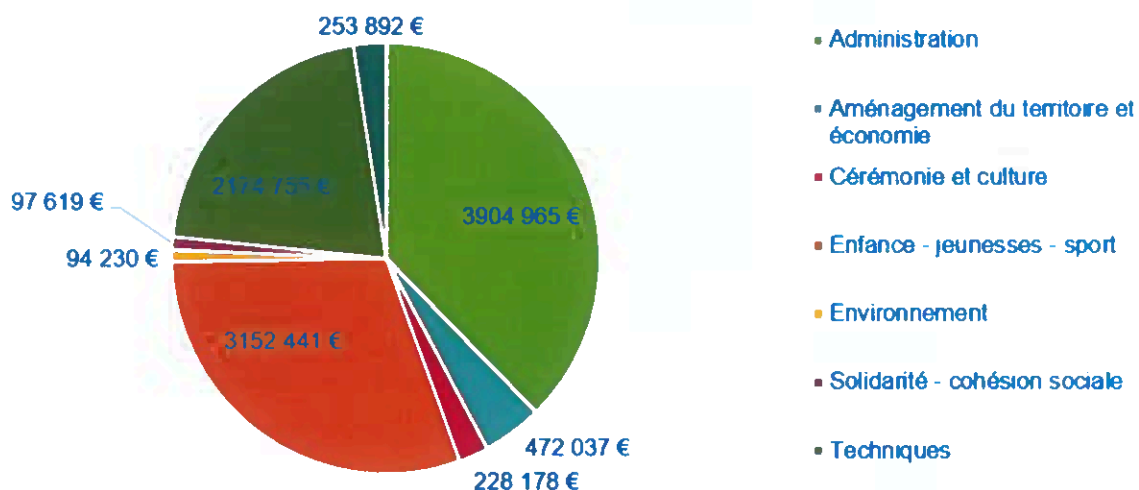
Monsieur le Maire précise que le prêt ne sera finalement pas nécessaire grâce à nos résultats, et l'équipe municipale suivante aura même une bonne marge de manœuvre pour l'année.

Ratios financiers :

Ratios / Année	2023	2024	2025	2026	Moyenne de la strate
1 - DRF € / hab.	878,9924	943,3727	993,9975	1 005,5963	1203
2 - Fiscalité directe € / hab.	309,93	326.4	317.72	318.63	661
3 - RRF € / hab.	1141,3644	1 161,7106	1 115,5016	1 119,2048	1415
4 - Dép d'équipement € / hab.	752,64	476.11	769.62	446.88	364
5 - Dette / hab.	739,27	860,7438	855,571	810,2677	820
6 DGF / hab	162,44	167.99	165.22	167.8	175
7 - Dép de personnel / DRF	54,03%	55,09 %	52,33 %	52,38 %	59 %
8 - CMPF	74,79%	75.34 %	75.34 %	75.34 %	
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	84,35%	90 %	96,84 %	97,25 %	91 %
10 - Dép d'équipement / RRF	66,18%	40,98 %	70,1 %	40,9 %	26 %
11 - Encours de la dette /RRF	64,77%	63,55 %	62,63 %	63,73 %	58 %

Monsieur Mathieu DELILLE évoque plus particulièrement les quatre premiers ratios et constate que malgré des recettes plus faibles que les communes de même strate, les dépenses d'investissement restent plus élevées sur Fillière.

Dépenses de fonctionnement



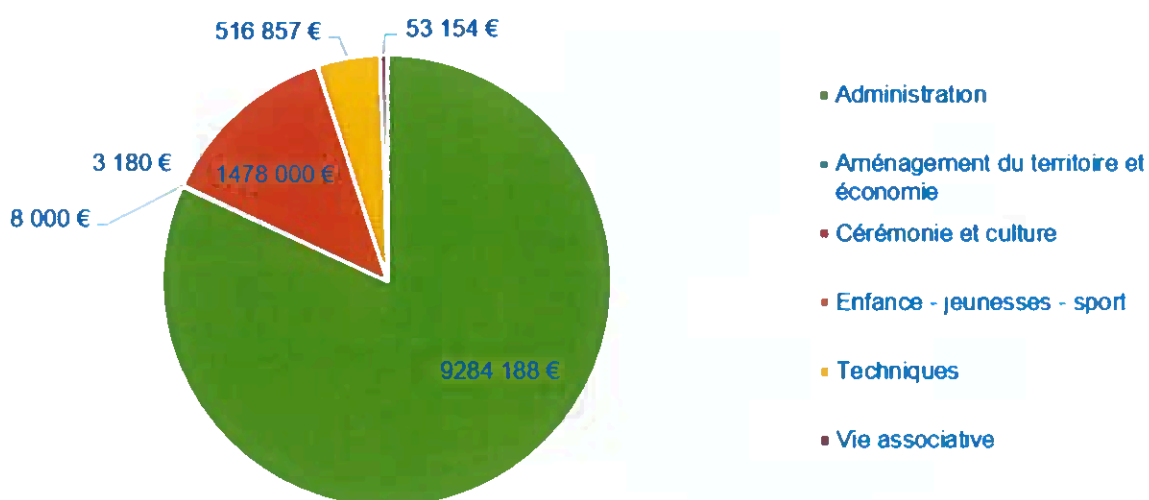
Monsieur le Maire souligne les efforts des services pour contenir les dépenses et évoque le retour d'une dépense supplémentaire dont la commune était jusque-là exemptée, il s'agit de la pénalité au titre de la loi SRU.

Monsieur le Maire précise que les dépenses pour la location des salles correspondent aux charges de personnel des agents en charge des salles.

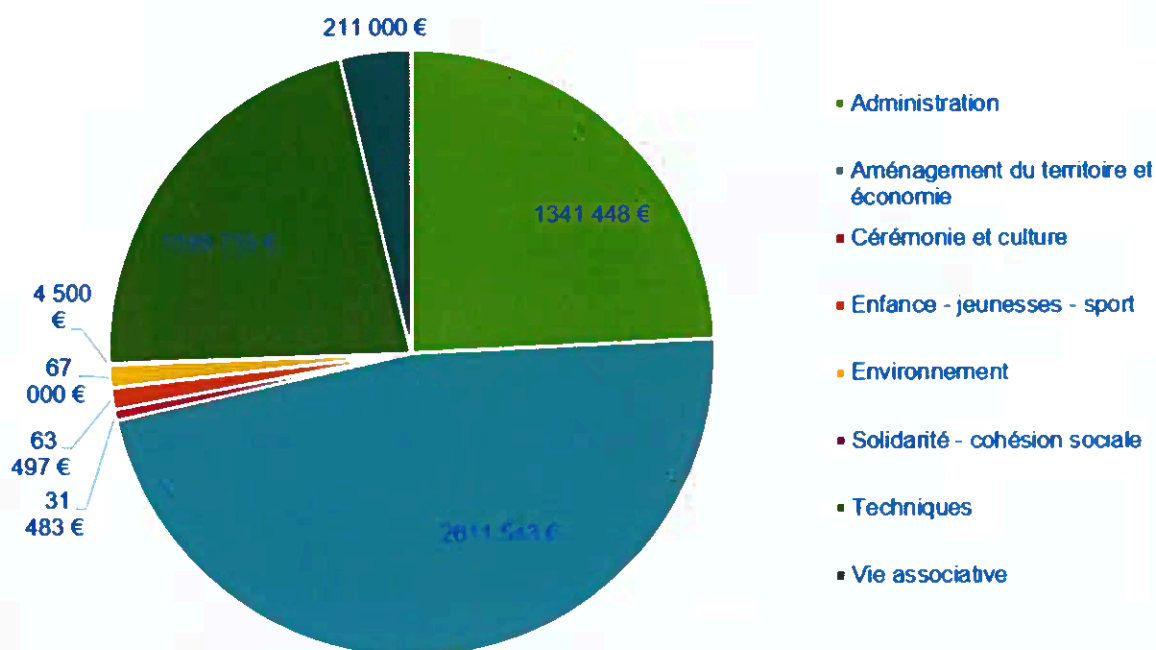
Monsieur Lionel FILLION demande comment le départ en rupture conventionnelle du directeur de la MJC se passe. Monsieur le Maire répond que cela représente en effet une somme importante au vu de son ancienneté.

Monsieur Lionel FILLION demande si cela va se répercuter sur leur demande de subvention. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas pour le moment.

Recettes de fonctionnement

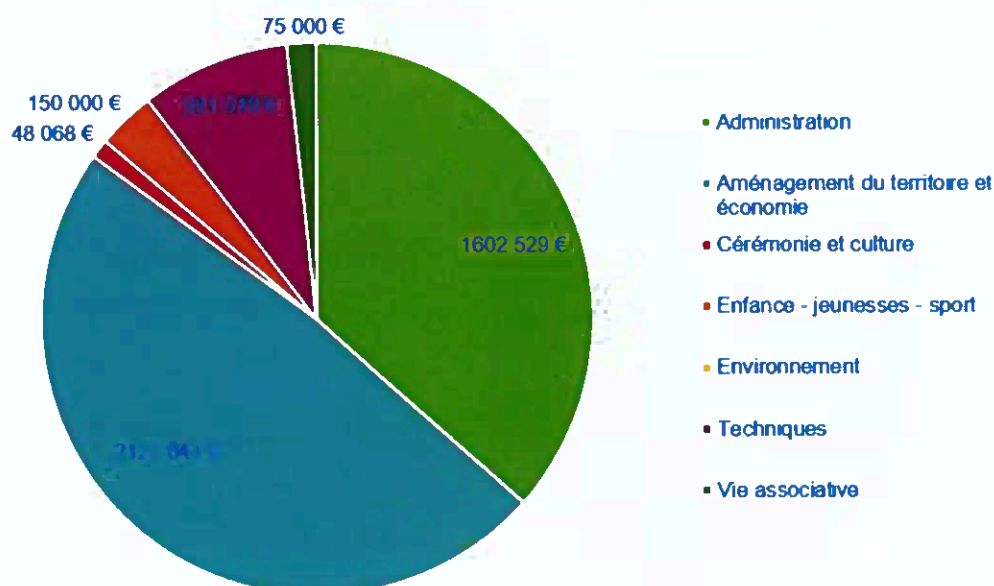


Dépenses d'investissement 2026



Monsieur Lionel FILLION demande si les sommes provisionnées pour les opérations d'Aviernoz et Thorens-Glières correspondant à la totalité du projet. Monsieur Mathieu DELILLE répond qu'il s'agit seulement des premières tranches de travaux, conformément au plan pluriannuel votés au précédent conseil pour l'étalement des dépenses sur ces deux opérations.

Recettes d'investissement 2026



Monsieur Lionel FILLION estime que le travail budgétaire fourni est excellent mais souligne notamment l'augmentation des charges de personnel sur le mandat, plus 1.5M € par rapport à 2021.

Malgré les contraintes conjoncturelles qui sont une évidence, il note une dérive sur ces dépenses depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire répond qu'il faut prendre en compte les nouveaux services créés en face, le service pour les personnes âgées, le service sport, Phil'Arts. Il estime que c'est un choix assumé du mandat. Il faut également prendre en compte les mesures venant de l'État qui pèsent directement sur les collectivités.

De plus, il prend l'exemple des dépenses vers l'enfance-jeunesse et souligne que pour 3M € de dépenses, environ 1.5M € sont financés par les familles. Ce qui implique que 50% restent à la charge de la commune. Le choix aurait pu être de faire contribuer davantage les parents mais on a préféré mettre en place le système des quotients familiaux.

Madame Marie-Claude DAUBERCIES ajoute que même les familles avec le quotient le plus élevé paient moins que le coût réel du service.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du budget principal de la commune de Fillière, annexé à la présente délibération et portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que les perspectives pour le projet de budget principal pour 2026,
- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

13. DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) DU PROJET DE BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane BOUCLIER pour la présentation de ce point.

Il explique que les bons résultats de vente de bois en 2025 s'expliquent notamment par un décalage dans la perception des fonds par rapport à 2024.

RESULTAT 2025	
Section de fonctionnement	
Recettes 2025	171 383.07 €
Dépenses 2025	110 512.02 €
Résultat de l'exercice 2025	60 871.05 €
Résultat reporté de 2024	-6 539.42 €
Excédent à reporter AU BUDGET (résultat de clôture)	54 331.63 €
Section d'investissement	
Recettes 2025	7 633.49 €
Dépenses 2025	27 714.03 €
Résultat de l'exercice 2025	-20 080.54 €
Excédent reporté 2024	38 645.61 €
Excédent à reporter AU BUDGET (résultat de clôture)	18 565.07 €
Résultat de l'exercice 2025	72 896.70 €

BUDGET PRIMITIF 2026	
Section de fonctionnement	
Prévision recettes 2026	75 337.00 €
Excédent reporté 2025	
Prévisions recettes de fonctionnement 2025	75 337.00 €
RAR Dépenses 2025	0.00 €
Prévisions dépenses 2025	75 337.00 €
Déficit fonctionnement 2024	
Prévisions dépenses de fonctionnement 2025	
Section investissement	
Restes à réaliser recettes 2025	
Prévisions recettes nouvelles 2026	52 634.00 €
Affectation du résultat 2023 (Art 1068)	
Résultat exercice 2025	
Prévisions recettes d'investissement 2026	52 634.00 €
Restes à réaliser dépenses 2025	
Résultat exercice 2025	
Prévisions dépenses 2026	52 634.00 €
Prévisions dépenses d'investissement 2026	52 634.00 €

En 2026, on espère pouvoir faire plus de travaux d'investissements correspondant à des plantations. Les travaux de fonctionnement sont pour le moment minimisés en attendant la reprises des résultats à venir. Il est proposé de lancer les travaux de plantations rapidement.

Les dépenses de fonctionnement, entretien des forêts et chemins forestiers seront prévus dans un second temps.

Madame Céline BURDIN demande si notre contrat avec l'ONF prévoit un niveau minimum de dépenses de fonctionnement. Monsieur Stéphane BOUCLIER répond qu'il existe une part de charge fixe qui nous permet ensuite de faire plus ou moins de travaux. Dans les charges fixes on retrouve les impôts fonciers ou les surfaces en gestion par l'ONF.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux réalisés dépend des recettes et des résultats, il ne s'agit pas d'un engagement ferme avec l'ONF.

Monsieur Stéphane BOUCLIER souligne quand même que les recettes de vente de bois se réduisent avec le temps et de plus en plus de coupes sanitaires sont à réaliser.

Monsieur Lionel FILLION dit pour information que le Syndicat mixte du Haut Jura vient d'investir dans un débardeur complet pour réaliser du bois plaquette en régie.

Monsieur le Maire dit qu'une réflexion est menée au Grand Annecy pour la mise en place d'une vraie filière bois sur le bassin annécien. On voit que les réseaux de chaleur se multiplient, l'avenir serait d'utiliser exclusivement le bois local pour les faire fonctionner.

Monsieur Stéphane BOUCLIER évoque l'exemple de la chaufferie d'Aviernoz en indiquant qu'il serait nécessaire de créer un espace de stockage pour le séchage du bois.

Monsieur Lionel FILLION répond que ça doit se passer au niveau de l'agglomération.

Monsieur Stéphane BOUCLIER indique que le Syane Chaleur se pose aussi la question.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexe du bois et forêt de la commune de Fillière, annexé à la présente délibération et portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que les perspectives pour le projet de budget annexe bois et forêt pour 2026,
- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

14. DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) DU PROJET DE BUDGET ANNEXE CIMETIERE CAVEAU 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Charles MAXENTI pour la présentation de ce point.

Il explique qu'il s'agit d'un budget de stock. Il est prévu d'investir 24 720 € pour la construction de caveaux en 2026.

Monsieur le Maire dit que cela s'apparente à du portage car on investit pour revendre les caveaux.

BUDGET : CIMETIERE - CAVEAUX

RESULTAT 2025	
Section de fonctionnement	
Recettes 2025	54 832.00 €
Dépenses 2025	54 832.00 €
Résultat de l'exercice 2025	0.00 €
Excédent reporté 2024	0.00 €
A reporter AU BUDGET 2026	0.00 €
Section d'investissement	
Recettes 2025	54 832.00 €
Dépenses 2025	34 182.00 €
Résultat de l'exercice 2025	20 650.00 €
Excédent reporté 2024	12 100.00 €
Excédent à reporter AU BUDGET 2026	32 750.00 €
Résultat de l'exercice 2025	32 750.00 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budget annexe cimetière caveau de la commune de Fillière, annexé à la présente délibération et portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que les perspectives pour le projet de budget annexe cimetière caveau pour 2026,
- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

15. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE THORENS-GLIERES

Monsieur le Maire prend la parole pour la présentation de ce point.

Il demande aux membres du Conseil municipal leur accord pour porter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Il explique que les règles pour les demandes de subvention ont évolué pour imposer la prise d'une délibération, même en cas de délégation du Conseil au Maire.
Le cas se présente pour les travaux d'aménagement du centre-bourg de Thorens-Glières pour lesquels la commune souhaite demander l'aide de la DETR ou la DSIL.

Monsieur le Maire dit que la somme demandée s'élève à un peu moins de 350 000 € pour la DETR ce qui correspond à 40% du cout total. D'après les informations reçues, il serait plus probable que nous obtenions uniquement la DETR.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Haute-Savoie au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet d'aménagement du centre bourg de Thorens-Glières phase 1,
- **DIT** que le montant sollicité s'élève à 346 971,40 € au titre de la DETR soit 40% du coût total éligible du projet et 340 812,70 € au titre de la DSIL soit 39.29% du cout total éligible du projet.

La partie délibérative étant terminée, Monsieur le Maire aborde à présent les questions diverses.

Aucune décision municipale n'a été prise depuis la dernière séance de conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie en premier lieu les élus et les agents présents lors de la cérémonie des vœux.

Madame Laure ODORICO remercie particulièrement Madame Nadine REYDET qui est présente sur beaucoup de manifestations et d'événements.

Monsieur le Maire demande également aux élus de remplir les tableaux de permanences pour la tenue des bureaux de vote.

Monsieur Jacques BOCQUET demande pourquoi les WC publics de Saint-Martin-Bellevue sont fermés. Monsieur le Maire dit qu'on a souvent des dégradations sur nos toilettes publiques.

Monsieur Christian ROPHILLE dit que ces toilettes sont bien rouvertes depuis.

Monsieur Claude JACOB demande quand le câble arraché dans le cadre des travaux à Aviernoz sera sécurisé. Monsieur le Maire dit qu'ENEDIS s'est engagé à se rendre sur place.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h21.

La Secrétaire,
Laure ODORICO



Le Maire,
Christian ANSELME

